



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Difficultés de lecture des Français

Question écrite n° 20527

### Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les difficultés à lire des jeunes français. En effet, suite à l'étude du ministère de l'éducation reposant sur une évaluation de lecture donnée à 713 000 hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre de la journée défense et citoyenneté en 2018, il est apparu que plus d'un jeune français sur dix est « en difficulté de lecture » et un sur vingt en situation d'illettrisme. Ces difficultés sont corrélées au niveau d'étude, or le niveau de lecture devrait être acquis dès le plus jeune âge, sans lien avec le diplôme d'étude. Certes, l'un des objectifs de la Journée défense et citoyenneté (JDC) est de faire un état des lieux des capacités de lecture et d'écriture des plus de 16 ans mais il s'agit d'un dépistage bien trop tardif ayant de lourdes conséquences dans la vie professionnelle des individus. De ce fait, il l'interroge sur les mesures qu'il souhaite mettre en place suite à cette étude alarmante afin d'accompagner dès le plus jeune âge les enfants en difficulté.

### Texte de la réponse

En 2018, les résultats des 710 000 jeunes Françaises et Français âgés de 16 à 25 ans à l'évaluation en lecture passée lors de la Journée défense et citoyenneté sont dans la continuité des précédents. Si la grande majorité sont des lecteurs efficaces, 11,5 % d'entre eux sont en difficulté de lecture. Ces difficultés en compréhension de l'écrit témoignent d'acquis fragiles et d'apprentissages insatisfaisants, qui pourront conduire plus tard à des situations d'illettrisme ; 5,2 % de ces jeunes peuvent d'ailleurs d'ores et déjà être déjà considérés en situation d'illettrisme. On ne saurait se satisfaire de ces résultats, et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est particulièrement impliqué pour remédier à cette situation, d'abord et avant tout par une action de prévention qui consiste à mettre l'accent durant toute la scolarité sur l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui). Il s'agit de permettre à tous d'atteindre une aisance en lecture et en écriture suffisante pour conserver durablement la maîtrise et le goût de la langue, pour ne pas désapprendre au cours de sa vie et ne pas se retrouver en situation d'illettrisme. Un ensemble de mesures, pédagogiques et organisationnelles, sont mises en œuvre afin d'agir le plus précocement possible et de favoriser des apprentissages durables et solides : - un allègement des effectifs de certaines classes pour mieux accompagner les élèves au moment crucial de l'entrée dans la lecture et l'écriture et atteindre l'objectif de 100 % de réussite dans la maîtrise des fondamentaux. En zones d'éducation prioritaire, les classes de CP et de CE1 ont été dédoublées, et les classes de grande section (GS) de maternelle le seront à la rentrée scolaire 2020 ; hors éducation prioritaire, le nombre d'élèves par classe sera progressivement limité à 24 en GS, CP et CE1 ; - l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, porté par le projet de loi pour une école de la confiance. L'école maternelle est fondamentale pour combattre les déterminismes sociaux. L'enrichissement quotidien du vocabulaire, la découverte de la phonologie et du principe alphabétique, le développement de l'écoute et la compréhension de textes lus par l'adulte et la familiarisation avec les livres développent l'intérêt et le plaisir de l'enfant pour la lecture. Des recommandations, des ressources (sur la phonologie et le vocabulaire) et des actions de formation spécifiques pour les professeurs exerçant à la maternelle sont prévues ; - le renouvellement des pratiques pédagogiques dans les classes élémentaires pour plus d'efficacité dans les

apprentissages en accompagnant les professeurs, grâce aux aménagements apportés aux programmes de français de l'école élémentaire et du collège, à des recommandations sur la lecture, l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, à des outils pédagogiques comme le guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » ; - des évaluations en CP (début et milieu d'année), CE1 (début d'année) et 6ème (premier trimestre) conçues par le Conseil scientifique de l'éducation nationale. Elles ont pour objectif de repérer très tôt les difficultés de certains élèves, permettant aux professeurs d'adapter leur enseignement à leurs besoins particuliers. Des ressources spécifiques d'aide à la remédiation pour les élèves repérés en difficulté sont mises à la disposition des professeurs. Des dispositifs pour mettre en place une stratégie de soutien aux élèves : - à l'école élémentaire, l'heure hebdomadaire d'activité pédagogique complémentaire est réorientée vers des activités de lecture et de compréhension ; - au collège, les deux heures d'accompagnement personnalisé sont consacrées à la compréhension pour les élèves de 6ème qui, selon les évaluations faites en début d'année, ont une maîtrise insuffisante ou fragile des compétences en lecture et compréhension de l'écrit ; - le dispositif « Devoirs faits », au collège, est ouvert à tous les élèves, mais les élèves les plus fragiles sont fortement incités à bénéficier de ce soutien pour surmonter leurs difficultés ; - les stages de réussite, organisés pendant les vacances de printemps et d'été à l'école élémentaire et au collège, ont pour objectif de consolider les notions vues en classe et de combler d'éventuelles lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques, particulièrement pour les élèves les plus fragiles ; - le « Contrat de réussite », destiné à prévenir le redoublement, doit aussi permettre un accompagnement renforcé des élèves ayant des difficultés en lecture : très en amont du conseil de classe du troisième trimestre, un programme spécifique est établi pour accompagner les élèves. Parallèlement, le ministère se mobilise en faveur du livre et de la lecture afin de faire naître et croître le goût de la lecture, de former des lecteurs compétents et actifs aimant la lecture sous toutes ses formes : - un renforcement de la place du livre dans les écoles primaires par un plan d'investissement pluriannuel dans les bibliothèques d'école. Des crédits (2,5 M€ en 2018, 2 M€ en 2019) sont mobilisés pour constituer des fonds dans les écoles les plus éloignées de bibliothèques publiques et peu ou pas dotées en livres. En 2018, plus de 1 500 écoles primaires ont bénéficié de ce plan, et plus de 300 000 livres ont été achetés et mis à la disposition des élèves ; - la distribution en fin d'année scolaire à tous les élèves de CM2 d'un recueil de fables de La Fontaine illustrés par dessinateur renommé pour encourager la lecture sur le temps de loisir : l'opération « Un livre pour les vacances » a été reconduite en juin 2019 pour la troisième année consécutive, avec le concours du dessinateur Olivier Voutch. Plus de 1,8 million de livres en cumulé ont ainsi été offerts aux enfants depuis 2017 ; - l'instauration d'un temps de lecture personnelle quotidien, appelé « quart d'heure lecture ». Les écoles et les collèges sont invités à banaliser un moment de la journée pour permettre à chacun de lire en silence le livre de son choix. Ces différentes mesures, en faveur d'une amélioration des conditions d'apprentissage, de la qualité des enseignements dispensés, de la détection des élèves en difficulté et de la remédiation qui leur est proposée, et de la place du livre et de la lecture à l'école permettront à chaque élève d'acquérir durablement la maîtrise de la lecture.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Fiévet](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20527

**Rubrique :** Illettrisme

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2019](#), page 5464

**Réponse publiée au JO le :** [17 décembre 2019](#), page 10988